



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 15/01/2021

MANIFESTATION

Encadrement d'une manifestation à Rennes le samedi 16 janvier 2021

Ce samedi 16 janvier 2021, trois manifestations légalement déclarées se dérouleront à Rennes. Dès le dépôt des demandes, la préfecture a engagé un dialogue constructif avec les organisateurs de ces rassemblements pour concilier droit de manifester et garantie de l'ordre public. Le protocole sanitaire, le dispositif de sécurité et le lieu de rassemblement ont notamment fait l'objet d'échanges.

Au regard des violences et dégradations inadmissibles commises le 28 novembre et le 5 décembre 2020 dans le cadre de manifestations organisées contre la loi Sécurité globale, **le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a décidé d'interdire en tant que déambulation, la manifestation organisée par le syndicat Solidaires 35 à Rennes ce samedi 16 janvier 2021**, afin de prévenir l'action violente de groupuscules qui portent délibérément atteinte au droit de manifester et à l'ordre public.

Cette manifestation est cependant autorisée en tant que rassemblement statique sur l'esplanade Charles de Gaulle de 14h00 à 15h30.

Il est rappelé que tout organisateur d'une manifestation interdite peut être puni de six mois d'emprisonnement et de 7 500 euros d'amende.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État, dans un contexte de menace terroriste et de crise sanitaire. Les forces de police et de gendarmerie seront à nouveau pleinement mobilisées pour assurer le maintien de l'ordre public.

Annexe : arrêté portant encadrement d'une manifestation à Rennes le 16 janvier 2021

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**